

Prise de position

Feuille de route pour sortir du confinement

I. Exigences de l'usam

Plus grande organisation faïtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faïtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises. À ce titre, l'usam exige:

- **Dès maintenant: l'assouplissement du confinement avec autorisation d'exploiter les terrasses et de fournir des services en plein air dans le secteur de la gastronomie ainsi que d'organiser du «shopping privé» et de la vente en plein air dans le commerce de détail, d'ouvrir les showrooms des marchés spécialisés et d'organiser des événements pouvant accueillir jusqu'à 50 personnes.**
- **Dès le 1er mars 2021: la fin du confinement avec l'ouverture complète du commerce de détail et des activités économiques similaires, ainsi que des restaurants, des salles de fitness, de danse et autres activités physiques, des salles de sport, des centres de santé et bien-être ainsi que l'autorisation d'organiser des événements pouvant accueillir jusqu'à 100 personnes.**
- **Dès fin juin 2021: l'achèvement avec succès du programme complet de vaccination de la Confédération, ce qui requiert une intensification ciblée.**
- **Mesures permanentes et d'accompagnement: l'élargissement des tests ainsi que l'intensification et la numérisation du traçage des contacts afin de casser les chaînes de contamination, ce qui répond à la logique de la protection ciblée.**
- **Mesures permanentes et d'accompagnement: l'élaboration d'un «tableau de bord national» clair et transparent qui permette une gestion planifiable de la pandémie. Ses indicateurs comprennent les chiffres relatifs aux hospitalisations, à l'occupation des lits de soins intensifs, à l'incidence sur 7 jours, au taux de tests positifs et aux lieux de contamination.**

II. Contexte

Depuis la mi-janvier 2021, la Suisse vit un nouveau confinement. Des chiffres internes de l'Office fédéral de la santé publique OFSP montrent que moins de 5% des contaminations se produisent dans le cadre des activités économiques. Pourtant, l'économie se trouve en confinement et supporte ainsi la grande partie des coûts liés aux mesures mises en œuvre. L'atténuation des conséquences économiques de ces coûts par le biais de réglementations sur les cas dits de rigueur est insuffisante, incomplète, provoque de nombreuses distorsions du marché et contient de nombreuses erreurs. La stratégie de confinement est donc non seulement disproportionnée, mais elle est aussi un échec.

Le Conseil fédéral et l'OFSP semblent également incapables ou peu désireux de présenter un plan d'action concret pour les prochaines semaines. Qu'il s'agisse de l'ouverture de l'économie ou des tests ou encore de la vaccination: le public a de plus en plus l'impression qu'il y a absence de planification. La Suisse a cependant besoin d'une perspective lui montrant comment elle va sortir de la

situation actuelle, raison pour laquelle l'Union suisse des arts et métiers usam, plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, propose une feuille de route concrète.

III. Feuille de route jusqu'à l'été 2021

La politique économique de la Suisse face à la pandémie doit désormais suivre la feuille de route ci-après:

- **Dès maintenant: assouplissement du confinement dans le respect de la logique de la protection ciblée.**

Concrètement, cela comprend:

- l'ouverture des terrasses de restaurant dans le respect d'un plan de protection prévoyant le maintien des distances, la désinfection et le nettoyage.
- le «shopping privé» dans l'ensemble du commerce de détail et modèles économiques similaires: une interaction physique entre vendeur/vendeuse et client/e doit être possible sur rendez-vous – là aussi dans le respect d'un plan de protection, conçu par les entreprises ou les branches, prévoyant le maintien des distances, la désinfection et le nettoyage.
- les ventes en plein air: l'ensemble du commerce de détail et activités similaires doivent avoir la possibilité de vendre tous leurs produits à l'extérieur – bien entendu dans le respect de plans de protection.
- l'élargissement des heures d'ouverture dans le commerce de détail: pour supprimer les pics de fréquentation et réduire le nombre de personnes au mètre carré, en particulier lorsque les surfaces sont importantes, il convient de prolonger les heures d'ouverture et d'examiner en outre la possibilité de ventes dominicales supplémentaires.
- l'autorisation de manifestations avec un flux contrôlé de personnes: s'il est possible de contrôler le nombre de personnes, de gérer les flux et les contacts, les manifestations jusqu'à 50 personnes sont à nouveau autorisées dans le respect des plans de protection.
- la suppression de l'«obligation de travailler à domicile»: les employeurs sont légalement tenus de protéger la santé de leurs employés et respectent des plans de protection.
- l'ouverture des installations de sport, des salles de fitness, de danse et autres activités physiques et des installations de loisirs: s'il est possible de contrôler le nombre de personnes, de gérer les flux et les contacts et dans le respect des plans de protection.
- l'enseignement présentiel dans le domaine de la formation du degré tertiaire en tenant compte des règles de distanciation et en respectant les plans de protection – si nécessaire en demi-jours, en petits groupes ou de manière hybride.

- **Dès le 1er mars 2021: réouverture de l'économie dans le respect de plans de protection efficaces.**

Concrètement, cela comprend:

- l'ouverture de tous les secteurs économiques et l'accès à l'assortiment complet du commerce de détail et activités économiques similaires (par exemple: vente de meubles, de voitures, etc.).

- l'économie possède des plans de protection qui incluent des mesures d'hygiène et de distanciation; ces plans de protection sont appliqués dans toute la Suisse et ont fait leurs preuves.
 - l'adaptation de la sévérité des mesures de protection à la situation épidémiologique (voir sous «tableau de bord») – pas de surcontrôle de la part du Conseil fédéral.
 - l'ouverture des restaurants et établissements similaires conformément au plan de protection de GastroSuisse (étape 1 avec port du masque obligatoire pour les clients jusqu'à ce qu'ils aient pris place, obligation de rester assis, pas de consommation «debout», 100 clients au maximum par secteur et fermeture à 23h).
 - les conditions d'entrée en Suisse sont fixées en fonction des niveaux de risque effectifs.
 - l'ouverture de toutes les installations de sport, de fitness et autres activités physiques et de loisirs dans le respect des plans de protection.
 - l'autorisation de manifestations jusqu'à 100 personnes.
 - des assouplissements supplémentaires dépendent de la situation épidémiologique du moment (voir sous «tableau de bord»).
- **Dès fin juin 2021: achèvement avec succès du programme de vaccination complet de la Confédération et mise en place d'un dispositif permettant de mettre pleinement en œuvre la logique de la protection ciblée. Cela inclut: la vaccination, les tests et le traçage des contacts pour casser les chaînes de contamination. Ce dispositif fournit également une base d'information solide sur l'évolution de la pandémie.**

Concrètement, cela comprend:

- la mise en œuvre réussie du programme de vaccination avec le soutien direct des cantons; pour ce faire, le programme de vaccination doit être intensifié de manière ciblée et les autorités tenues de respecter leur programme.
- l'augmentation des capacités de test et l'intensification des tests.
- l'autorisation d'effectuer des tests dans les pharmacies et des autotests – de manière générale et comme preuve.
- le renforcement et la numérisation du traçage des contacts.
- l'élaboration d'un «tableau de bord national» transparent et clairement communiqué. Ses indicateurs comprennent les chiffres relatifs aux hospitalisations, à l'occupation des lits de soins intensifs, à l'incidence sur 7 jours, au taux de tests positifs et aux lieux de contamination.
- sur la base du «tableau de bord national», l'autorisation d'autres assouplissements (par exemple, augmentation du nombre de personnes pouvant assister à une manifestation, passage aux étapes 2 et 3 conformément au plan de protection de GastroSuisse, ou assouplissement des plans de protection).
- ce dispositif doit également comprendre des enseignements concernant les mesures sanitaires et économiques, ainsi que des décisions réservées planifiées dans l'optique d'une recrudescence de l'épidémie. Ces décisions doivent être conformes à la logique de la protection ciblée et respecter la proportionnalité, et donc s'écarter clairement du confinement «yo-yo», qui a échoué.

- **Toujours:** la logique de la protection ciblée met l'accent sur certains groupes de personnes – par exemple, sur les personnes âgées ou le personnel soignant. La logique de la protection ciblée se concentre sur des groupes particulièrement exposés et permet, en contrepartie, de mieux différencier les autres. Des tests effectués à l'échelle la plus large possible permettent de suivre l'évolution du risque de tous les groupes et servent ainsi d'indicateurs d'alerte précoce. Le maintien de la logique de la protection ciblée permet d'éviter de retomber dans une stratégie de confinement coûteuse pour la société et l'économie. C'est pourquoi, dans la perspective de l'automne et de l'hiver 2021, le Conseil fédéral doit également préparer des décisions réservées planifiées concernant la poursuite de la lutte contre la pandémie.

IV. Conclusion

La Suisse a besoin d'une perspective lui montrant comment elle va sortir de la situation actuelle. La plus grande organisation faîtière de l'économie suisse propose une feuille de route à cet effet. Dès maintenant, le confinement peut être assoupli tout en respectant la logique de la protection ciblée; dès le 1er mars 2021, l'économie doit pouvoir rouvrir dans le respect de plans de protection efficaces. À titre de mesure d'accompagnement et d'ici à l'été, il faut mettre en œuvre un dispositif qui permette d'appliquer pleinement la logique de la protection ciblée; l'intensification ciblée du programme de vaccination est en l'occurrence prioritaire.

État: 15 février 2021

Responsable du dossier

Hans-Ulrich Bigler, directeur
Tél. 031 380 14 20, mél. h.bigler@sgv-usam.ch